

# VILLE d'ORANGE

## RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE ANNEE 2020



Présenté en Conseil Municipal du 21 avril 2020

## SOMMAIRE

<b>1) Préambule .....</b>	<b>P. 3</b>
<b>2) Rétrospective sur l'exécution budgétaire 2019 .....</b>	<b>P. 4</b>
<b>3) Environnement économique .....</b>	<b>P. 9</b>
<b>4) La loi de finances 2020 .....</b>	<b>P. 12</b>
<b>5) Evolution des Ressources Humaines .....</b>	<b>P. 19</b>
<b>6) La dette .....</b>	<b>P. 30</b>
<b>7) Les engagements pluriannuels d'Investissement .....</b>	<b>P. 32</b>
<b>8) Les grandes orientations budgétaires 2020 à 2022 .....</b>	<b>P. 34</b>
<b>9) Zoom sur les budgets annexes .....</b>	<b>P. 35</b>
<b>10) Conclusion .....</b>	<b>P. 38</b>

## **1) Préambule**

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) est un acte majeur d'une Collectivité Territoriale. Présenté en amont du vote des budgets, il permet d'exposer les contraintes externes et internes pesant sur la Collectivité et donc sur sa situation financière, tout en proposant les orientations choisies en termes de fiscalité, d'emprunts, d'investissement et des services rendus à la population. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité, préalablement au vote du budget.

Il est présenté en Conseil Municipal dans une période comprise entre 1 jour et 2 mois avant le vote du budget. Le vote de l'assemblée prend acte de la tenue du débat sur la base d'un rapport distribué aux membres au préalable.

Ce rapport se densifie et se complexifie au fur et à mesure des années et au fur et à mesure de la parution de nouveaux textes législatifs dont :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi d'orientation n° 92125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république dite loi NOTRe ;
- Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation ;
- Le II de l'article 13 de la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 prévoyant que chaque collectivité présente ses objectifs concernant :
  - L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
  - L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette. Ces éléments doivent prendre en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes.

Tenant compte de tous ces éléments de cadrage, le présent rapport a été réalisé afin de servir de base aux échanges du Conseil Municipal. Il présente les principaux éléments de conjoncture dans lesquels s'inscrit le projet de budget 2020 de la ville d'Orange et les dispositions de la loi de finances pour 2020 ayant un impact sur le budget municipal 2020.

## **2) Rétrospective sur l'exécution budgétaire 2019**

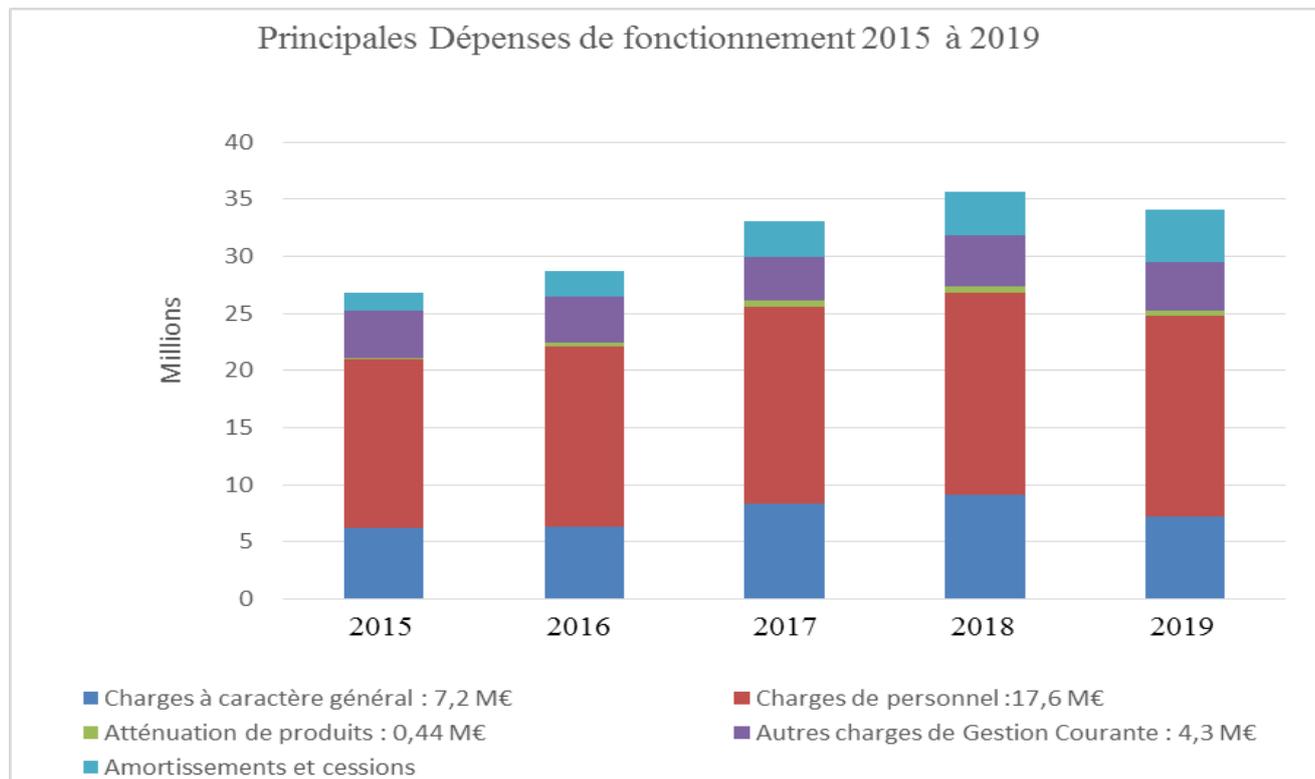
Malgré la baisse des dotations de l'Etat, la baisse des taxes Foncière Bâtie (TFB) et de la Taxe Foncière Non Bâtie (TFNB), la ville maintient un niveau de recettes qui lui permet de bien fonctionner. Aucun recours à l'emprunt n'a été fait depuis 1995, alors que dans le même temps la moyenne de l'investissement annuel était de 11 millions d'euros, signe de notre bonne santé financière.

### **A) Des dépenses de fonctionnement à la baisse :**

L'application des consignes de réduire le chapitre 011 (charges à caractère général) de 5% a porté ses fruits puisqu'une réalisation inférieure de 21,36% a été constatée cette année 2019.

Les dépenses de personnels ont été contenues et subissent même une légère baisse.

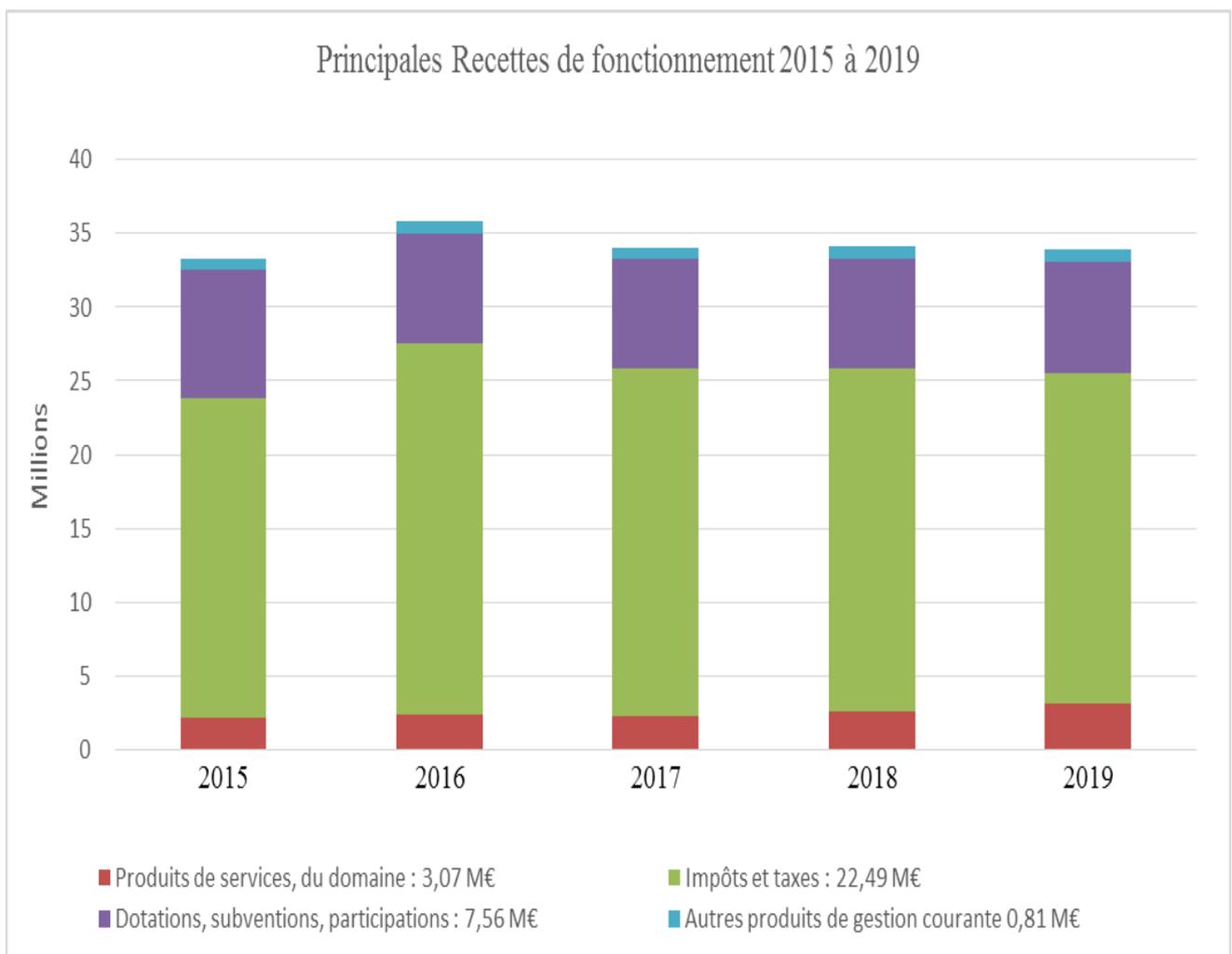
Les charges d'amortissements augmentent (+ 0,9 M€) suite à des ajustements sur des exercices antérieurs.



Sont ici retranchées des dépenses de fonctionnement les chapitres de charges exceptionnelles et provisions qui sont d'une nature trop volatile d'année en année pour être comparés.

## B) Des recettes de fonctionnement qui tendent à

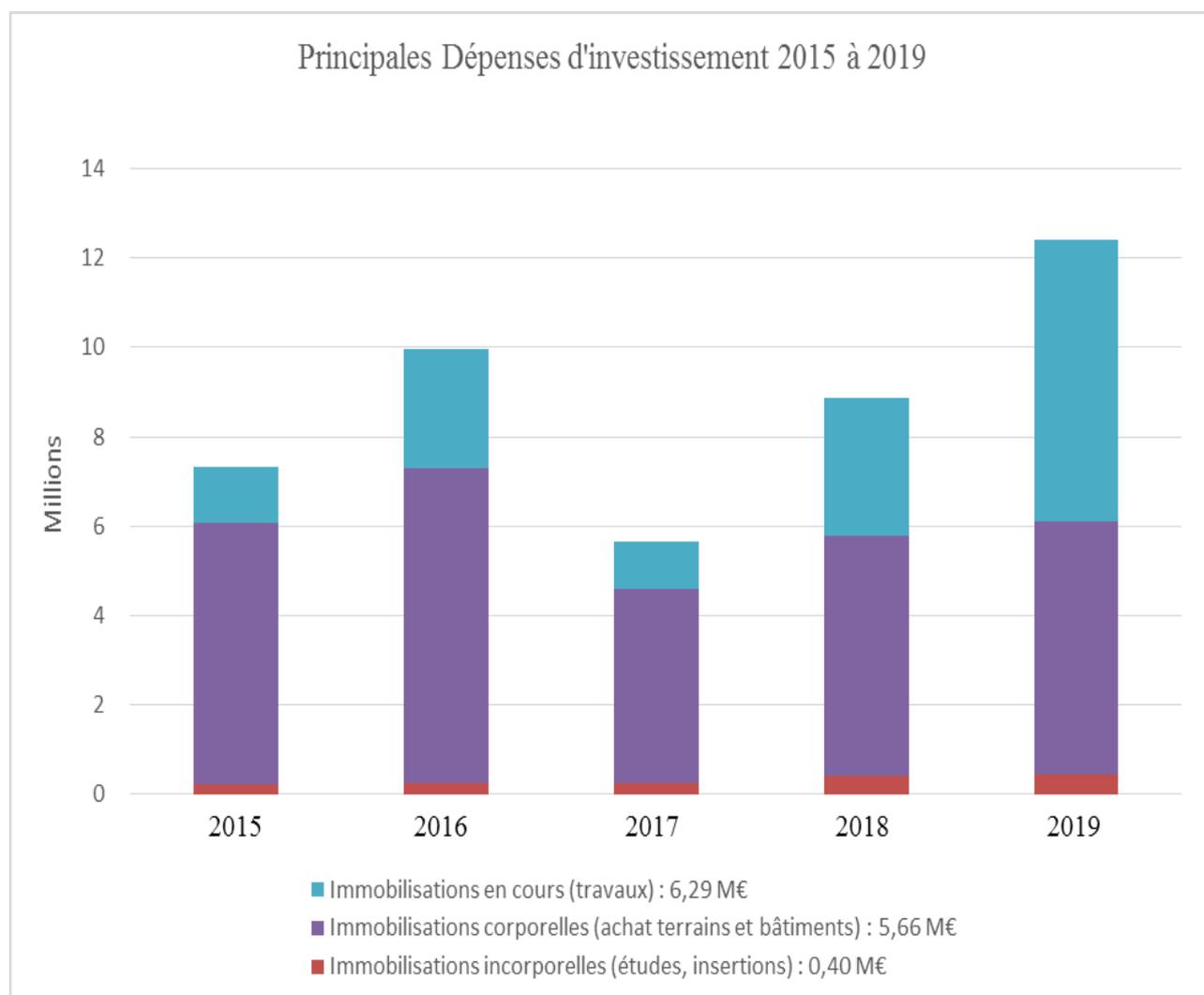
Les recettes de fonctionnement se stabilisent sur les trois dernières années aux alentours de 34 M€. La baisse continue des impôts et taxes (dotation forfaitaire, Taxe d'Habitation, Taxe Foncière et Taxe Foncière Non Bâtie) est compensée par l'augmentation des produits du domaine ou de services (+ 460 000 €) et des produits exceptionnels (+ 391 000 €) venant combler la perte enregistrée sur les impôts et taxes (- 789 000 €).



Néanmoins, les produits exceptionnels n'étant pas de mêmes valeurs suivant les années, il convient de rester très vigilant sur nos recettes.

### **C) Des dépenses d'Investissement en très forte hausse :**

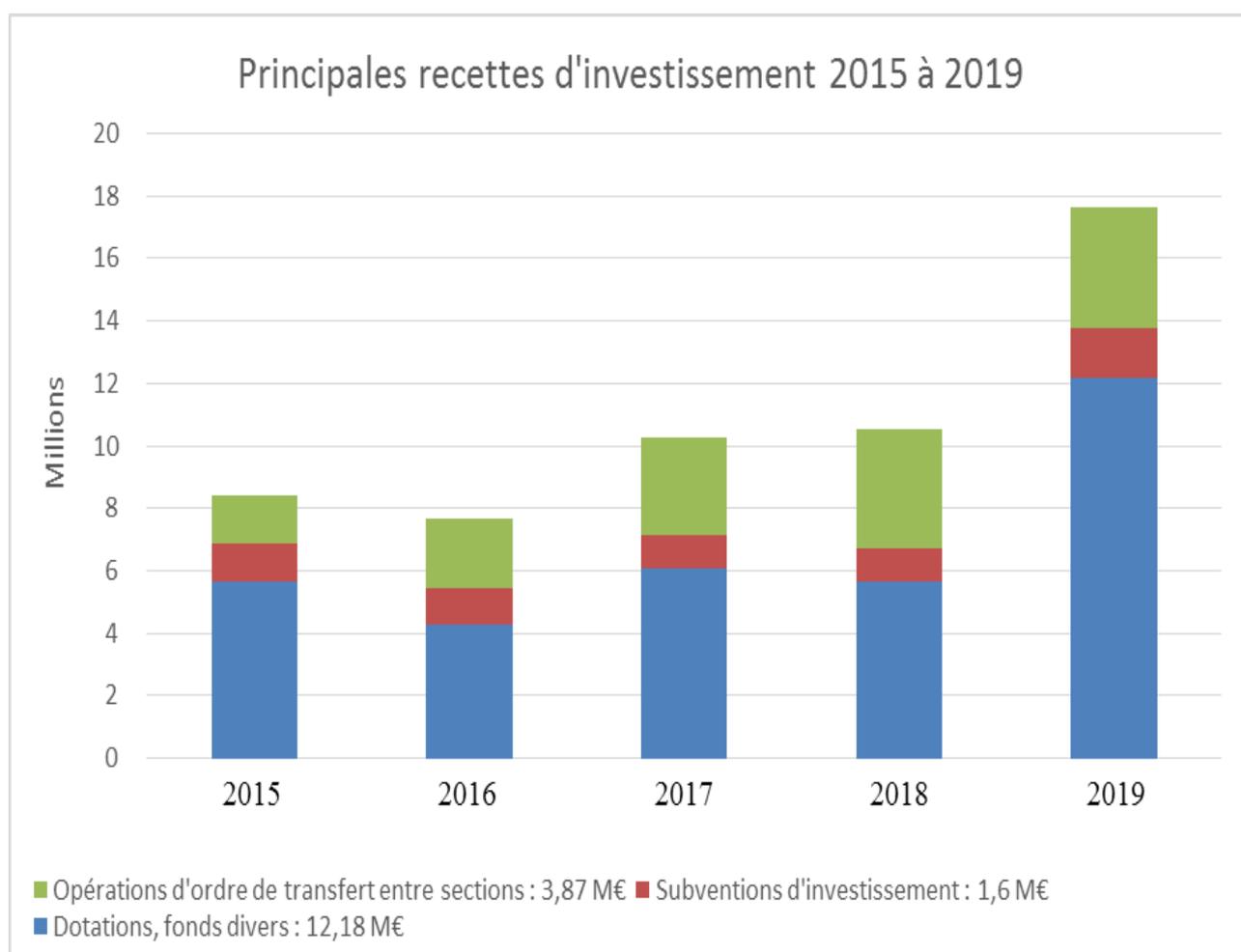
Les projets lancés, pour certains en début de mandature, arrivent en phase d'exécution ce qui explique une augmentation des dépenses d'équipement (études, achat terrains et immeubles, travaux...) de 3,5 M€ soit une réalisation 2019 de 12,4 M€ à laquelle s'ajouteront les restes à réaliser pour un montant de 5 323 952 € en dépenses et 964 900 € en recettes (il s'agit ici de transférer budgétairement, sur l'année 2020, des sommes déjà votées en 2019, pour des opérations en cours mais non terminées afin de conserver les crédits).



## D) Des recettes d'Investissement en forte hausse :

Une forte progression apparaît en 2019, essentiellement due au transfert d'une partie de l'excédent de fonctionnement sur les recettes d'investissement afin de financer les nouvelles dépenses d'équipement en forte hausse.

Néanmoins, les recettes d'investissement propres restent sur le même niveau que les années précédentes. Elles sont majoritairement composées des dotations aux amortissements, de la taxe d'aménagement, du FCTVA, des subventions d'investissements et des recettes diverses.



## E) Les résultats et l'affectation

### COMPTE ADMINISTRATIF 2019 BUDGET VILLE

VILLE ORANGE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL DEUX SECTIONS	
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS
OPÉRATIONS DEL'EXERCICE2019	13 728 846,48 €	18 541 879,62 €	36 282 260,16 €	35 336 673,75 €	50 011 106,64 €	53 878 553,37 €
RÉSULTATS DEL'EXERCICE 2019	/	4 813 033,14 €	945 586,41 €	/	/	3 867 446,73 €
RÉSULTATS REPORTÉS 2018	/	1 228 062,12 €	/	13 665 674,20 €	/	14 893 736,32 €
RÉSULTATS CLÔTURE DÉFINITIFS 2019		6 041 095,26 €	/	12 720 087,79 €	/	18 761 183,05 €

### REPRISE ET AFFECTATION DES RESULTATS

VILLE ORANGE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS
REPRISE DES RÉSULTATS 2019	/	6 041 095,26 €	/	12 720 087,79 €
RESTES A RÉALISER 2019	5 323 952,33 €	964 900,00 €		
TOTAL REPRISES + RAR	/	1 682 042,93 €	/	12 720 087,79 €
BESOIN DE FINANCEMENT		/		
AFFECTATION BUDGET PRINCIPAL (R1068 /R002/D002)		7 000 000,00 €	/	5 720 087,79 €
TOTAL DES SECTIONS APRES OPERATIONS	0,00 €	8 682 042,93 €	0,00 €	5 720 087,79 €

La section investissement ressort en excédent grâce à l'affectation 2019 de 12 M€. Cette affectation importante a été faite afin de financer la grande masse de travaux programmés sur 2019 et 2020 d'où la présence de restes à réaliser à hauteur de 5,32 M€.

La section de fonctionnement affiche un déficit de 0,945 M€ qui doit être retravaillé afin de tenir compte d'une dépense exceptionnelle de 2,2 M€ concernant les opérations de transfert des budgets de l'eau et de l'assainissement vers la CCPRO. Ainsi après neutralisation de cette opération exceptionnelle, on constaterait que la section de fonctionnement deviendrait excédentaire de 1,07 M€.

### **3) L'environnement économique 2019-2020 (tel que retenu fin 2019) :**

L'année 2019 aura été marquée par les incertitudes politiques et économiques qui ont pesées non seulement sur les échanges commerciaux mais aussi, plus globalement, sur l'investissement des entreprises et sur la croissance mondiale. Les tensions protectionnistes issues des États-Unis, les interrogations sur le chemin que prendra le Brexit, les questions sur les moteurs de l'économie chinoise mais aussi, au niveau sectoriel, les difficultés du secteur automobile dans un contexte de transition énergétique, auront largement contribué à obscurcir les perspectives de croissance.

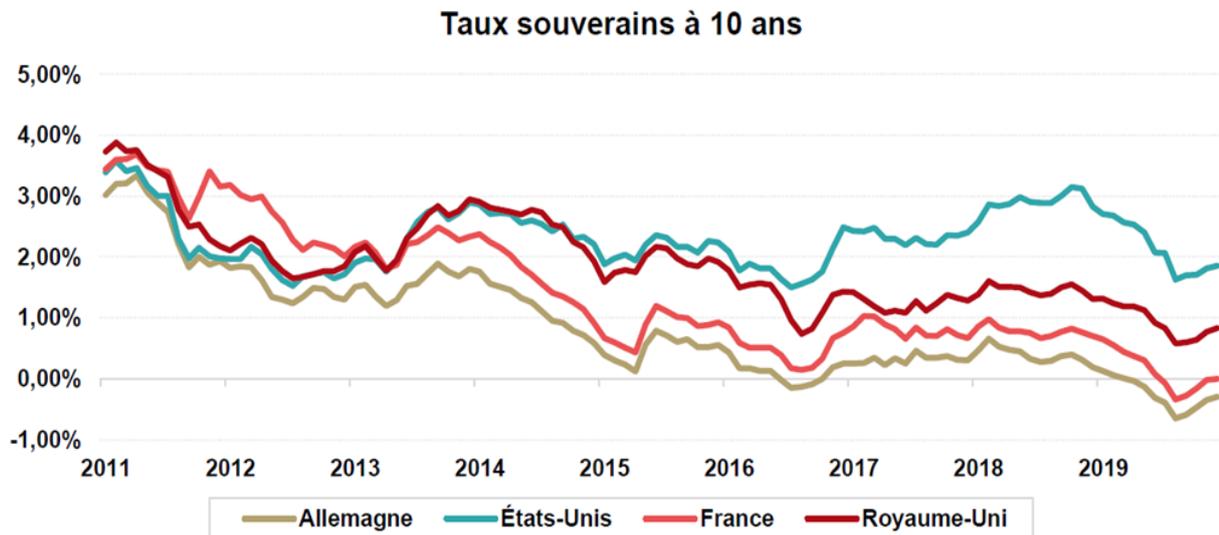
Pour 2020, avant le CORONAVIRUS et ses conséquences économiques, les perspectives du commerce mondial s'éclaircissent un peu, mais la croissance économique se tasse (+ 1,1% en 2020 contre 0,9% en 2019). Avec une légère détente sur le front commercial, les échanges mondiaux reprendraient un peu d'élan début 2020. Les États-Unis et la Chine ont repris les négociations à l'automne et le soutien à l'activité économique figure parmi leurs principaux objectifs pour 2020. Les échanges mondiaux pourraient donc reprendre de l'élan et leur acquis de croissance à la mi-2020 s'élèverait à + 1,1%. Le ralentissement économique mondial ne suggère toutefois pas d'envolée des cours du pétrole.

L'activité des économies avancées décélère en 2020 tant pour les États-Unis que l'Europe. Le faible redémarrage de l'économie Allemande ne suffit pas à tirer vers le haut le reste des pays européens, où la croissance Espagnole est restée un peu plus vive que celle de la France et nettement plus que celle de l'Italie. La croissance Britannique serait de nouveau bridée par les incertitudes sur les modalités du Brexit.

La croissance Française serait comprise entre + 0,2% et + 0,3% par trimestre d'ici la mi-2020 soit un point d'atterrissage 2020 situé entre 0,8% et 1,2% du PIB. L'inflation devrait se situer à 1,2%. Le taux de chômage devrait être orienté à la baisse de l'ordre de - 0,1% point par trimestre et devrait atteindre 8,2% au printemps 2020. Le déficit public devrait atteindre 2,2% du PIB en 2020 alors que la dette devrait représenter 98,7% du PIB contre 98,4% en 2019.

Dans son communiqué en date du 12 décembre 2019, le Conseil des gouverneurs de la BCE a décidé que le taux d'intérêt des opérations principales de refinancement ainsi que ceux de la facilité de prêt marginal et de la facilité de dépôt demeureront inchangés, à respectivement 0,00%, 0,25% et -0,50%. Il prévoit que les taux d'intérêts directeurs de la BCE resteront à leurs niveaux actuels ou à des niveaux plus bas jusqu'à ce qu'il ait constaté que les perspectives d'inflation convergent durablement vers un niveau suffisamment proche de 0, mais inférieur à 2% sur son horizon de projection, et que cette convergence se reflète de manière cohérente dans la dynamique d'inflation sous-jacente. Ainsi, les taux courts du marché monétaire devraient encore rester négatifs pendant de

nombreux mois, l'Euribor 3 mois étant anticipé à repasser en 2024 seulement.



Source : OCDE

**Toutefois, l'apparition et la généralisation du CORONA VIRUS** laisse apparaître des signes économiques à la baisse voire très alarmants. En effet, Après avoir touché massivement la Chine, la pandémie s'installe dans le monde entier faisant des dégâts humains conséquents. Des confinements de populations deviennent de mise afin d'endiguer la propagation du virus ce qui conduit à la fermeture des certains commerces considérés comme n'étant pas d'utilité publique. Ainsi l'économie risque de perdre pied et de connaître une récession importante voire un chaos.

Pour freiner les craintes, la Banque Centrale Européenne a annoncé le déblocage de 475 milliards d'euros afin de contenir la chute de l'économie, tandis que le Président Français encourageait les pays européens à soutenir leur économie...

Pour sauvegarder son économie nationale, l'Etat français a proposé, dès fin mars, tout un panel de mesures visant à accompagner les entreprises dans ce passage au combien difficile pour leur survie. Les principales mesures sont les suivantes :

- Report des délais de paiement des cotisations sociales (payables auprès de l'URSSAF) et des échéances fiscales (auprès des services des impôts des entreprises SIE et de la DGFIP ; Remboursement accéléré des crédits d'impôts sur

les sociétés et de crédits TVA ; Création de la Commission Financiers (CCSF) pouvant accorder, aux entreprises en difficultés, des délais de paiement pour s'acquitter de leurs dettes fiscales et sociales en toute confidentialité.

- Remise d'impôts directs, que si l'étalement des sommes dues auprès du comptable public ne suffit pas, peut être accordée sur l'impôt sur les bénéfices ou la CET ;
- Report des loyers, factures d'eau, de gaz et d'électricité possible pour les plus petites entreprises en difficultés ;
- Création d'une aide pouvant aller jusqu'à 3 500 € pour les TPE, indépendants et micro-entrepreneurs ;
- Mise en place d'un prêt garanti par l'Etat à hauteur de 300 milliards d'euros visant à soutenir le financement bancaire des entreprises ;
- Médiation du crédit pour le rééchelonnement des crédits bancaires ;
- Mise en place d'un dispositif de chômage partiel : l'entreprise verse une indemnité égale à 84% du net à ses salariés, et sera remboursée intégralement par l'Etat à hauteur de 4,5 fois le SMIC. Les salariés au SMIC ou moins sont indemnisés à 100% ;
- Consultation gratuite auprès d'un médiateur des entreprises chargé de régler tout différent issu d'un contrat de droit privé ou d'une commande publique ;
- Non application des pénalités de retard en termes de marchés publics.

#### **4) La loi de finances 2020 :**

L'Etat tablait sur un désendettement de 6 Md€ en 2020, chiffre qui ne saurait être atteint qu'en cas de baisse des investissements. Les taux d'intérêts ne remonteront pas

en 2020 garantissant ainsi une consommation équivalente. La croissance des recettes est estimée à 2% par an sur la durée du mandat.

Néanmoins, on peut constater que le patrimoine des collectivités vieillit et n'est pas entretenu à sa vraie valeur : sur 40 Md€ d'amortissements liés au patrimoine, seuls 36 Md€ servent à son entretien...

## **A) La suppression de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales :**

La première tranche concernant 80% des assujettis s'achèvera en 2020. La seconde tranche portera sur les 20% restant qui verront une diminution de 30% en 2021, 65% en 2022 et 100% en 2023. Ne sont concernés que les résidences principales, les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation (Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires THRS). Ils continueront de payer cette taxe à partir de 2023.

### Calendrier de la réforme pour les contribuables :



Le contribuable sera donc totalement exonéré du règlement de cette taxe, les collectivités percevant en lieu et place la part de Taxe Foncière Pour le Bâti des départements. Afin de garantir le même niveau de recettes, il est mis en place un coefficient correcteur ou les « gagnants » reverseront aux « perdants », afin de garantir la même équité qu'auparavant. Les données de références seront les bases 2020 assorties du taux 2017 de TH. Les communes supporteront les montants dus à l'augmentation des taux à partir de 2018. Pour 2020, aucun taux TH ne sera voté ;

apparaîtra juste le produit attendu sur l'état 1259 alors qu'il disparaîtra totalement. Ainsi l'augmentation des bases dues à l'arrivée de nouveaux habitants sera prise en compte en 2020 puis « perdue » pour la commune dès 2021.

A partir de 2021, l'impôt devient national et le dégrèvement se voit remplacé par une exonération. L'Etat percevra la Taxe d'Habitation figée à son niveau 2019, il n'y aura pas de revalorisation en 2021 et 2022.

A partir de 2023, mise en place de la THRS. A cet effet, un questionnaire sera envoyé à tous les habitants afin de préciser l'usage de leurs résidences (principale ou secondaire) ce qui conditionnera l'exonération ou pas de la TH. Un taux d'imposition pourra être voté chaque année afin de garantir des ressources aux collectivités.

La suppression de la TH nécessite une adaptation des règles de lien entre les taux d'impositions directes locales du bloc communal, puisqu'elle servait jusqu'alors d'imposition pivot.

Par conséquent, la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) va remplacer la TH comme imposition pivot dans l'application des règles de lien entre les taux. Ainsi :

- Le taux de TFPB ne pourra augmenter plus ou diminuer moins que le taux Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFNPB)
- Le taux de CFE et de la THRS devront évoluer en fonction du taux de TFPB ou du taux moyen pondéré des deux taxes foncières (TFPB et TFNPB).

Par ailleurs, les impositions directes locales resteront soumises aux taux plafonds définis tous les ans.

Enfin, il est à noter que la disparition de la taxe d'habitation, qui était impacté par le prélèvement pour la GEMAPI, voit la redistribution de ce prélèvement sur les autres taxes contributrices (TF, TFNB et THRS) des communes.

Calendrier de la réforme pour les collectivités :



Les communes perdent du pouvoir fiscal entre 2019 et 2023 :

Le tableau ci-dessous fait apparaître les leviers d’actions dont les communes ne vont plus disposer dans les années à venir.

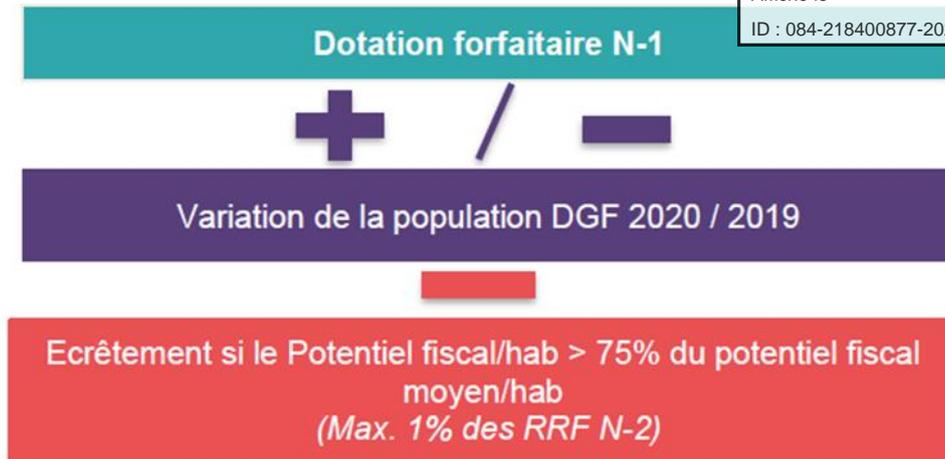
Action sur ...	2019	2020	2021	2022	2023
Taux de TH	✓	✗	Plus applicable		
Abattements TH	✓	✗			
Taux de THRS, TLV, THLV	✓	✗	✗	✗	✓
Taux GEMAPI	✓	✗	✓	✓	✓
Taux de TFPB	✓	✓	✓	✓	✓
Abattements TFPB	✓	✓	✗	✓	✓
Exonération et VL TFPB	✓	✓	✗	✓	✓

Source : LF2020

## **B) Stabilité des Dotations aux Collectivités :**

S’agissant des concours financiers aux collectivités locales, le budget 2020 ne comporte pas de grandes surprises. Les transferts de l’Etat s’élèvent à 49 Mds d’euros. La Dotation Globale de Fonctionnement reste quasi-stable à 27 Mds d’euros alors que l’enveloppe dédiée au FCTVA croît de 350 M€ du fait de la reprise de l’investissement public local.

Pour rappel, la Dotation Globale de Fonctionnement comprend la Dotation Forfaitaire (DF) et les dotations de péréquation verticale (DSU, DSR et DNP). La DF se calcule comme suit :



Concernant cet écrêtement la Commune d'Orange est touchée puisque son potentiel fiscal représente 81,31% du potentiel fiscal moyen par habitant.

Les dotations de l'Etat en faveur de l'investissement demeurent stables alors que la DSU et la DSR augmenteront chacune de 90 M€. On notera aussi une légère augmentation en faveur de la dotation « élu local » de 10 M€ (75 M€ en 2020).

Les bases fiscales augmenteront forfaitairement de 0,9% et ne seront plus tributaire en partie de l'inflation :

Coefficient de revalorisation des bases et IPCH (% , en g.a.)



Sources : LFI 2020

## Contreparties :

Une nouvelle minoration des variables d'ajustement voit le jour et touche désormais la compensation de la réforme du versement transport (- 43 M€) de presque moitié. La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle continuera à servir de variable d'ajustement jusqu'à son extinction. L'automatisation du FCTVA permettant un remboursement quasi instantané au lieu des deux années actuelles, est une fois de plus reporté d'un an.

Le financement de l'enveloppe normée via les variables d'ajustement :

	2017	2018	2019	LF 2020
Bloc Communal	FDPTP DUCSTP		FDPTP DCRTP	DCRTP
Départements	Dotation carrée FDPTP DCRTP			Dotation carrée
Régions	Dotation carrée DCRTP			Dotation carrée DCRTP

**Malheureusement l'arrivée du COVID 19**, la pandémie qui en découle et le confinement en cours risquent de perturber fortement cette loi de finances. Les premiers textes législatifs influant le déroulement budgétaire de l'année sont les suivants :

**A) La loi COVID 19 qui précise :**

- Report des votes des budgets au 31 juillet 2020 pour ceux qui n'avaient pas adoptés leur budget avant le 1<sup>er</sup> tour ;
- Report des votes des Comptes de Gestion et des Comptes Administratifs au 31 juillet 2020 ;

**B) L'Ordonnance 2020-330 du 25 mars 2020 compète la loi comme suit :**

- Transmission des Comptes de Gestion aux organes délibérants au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet 2020 ;
- Vote des taux et des tarifs des impôts locaux reportés au 03 juillet 2020 ;
- Adoption des tarifs de la Taxe Locale sur la Consommation Finale d'Electricité repoussée au 1<sup>er</sup> octobre 2020 ;

- Suppression, pour 2020, des délais maximaux entre la t Budgétaire et le vote du budget ;
- Suspension, pour 2020, des délais spécifiques de transmission du budget préalablement à son examen ;
- Autorisation pour les Collectivités n'ayant pas encore adopté leur budget au titre de l'année 2020, de liquider, mandater les dépenses d'investissement dans la limite des crédits du budget 2019, et sans autorisation de leur organe délibérant ;
- Autorisation pour les Collectivités n'ayant pas encore adopté leur budget au titre de l'année 2020, de procéder à des virements de chapitre à chapitre dans la limite de 15% du montant des dépenses réelles de chaque section ;
- Les virements entre chapitres deviennent possibles, pour l'exercice 2020, sans autorisation de l'organe délibérant à hauteur de 15% par section ;
- Le plafond des dépenses prévisionnelles de chaque section est porté à 15% et les dépenses d'investissement pourront être financées par l'emprunt ;

**C) L'Ordonnance n° 2020-326 du 25 mars 2020 précise les conditions de travail des Comptables Publics comme suit :**

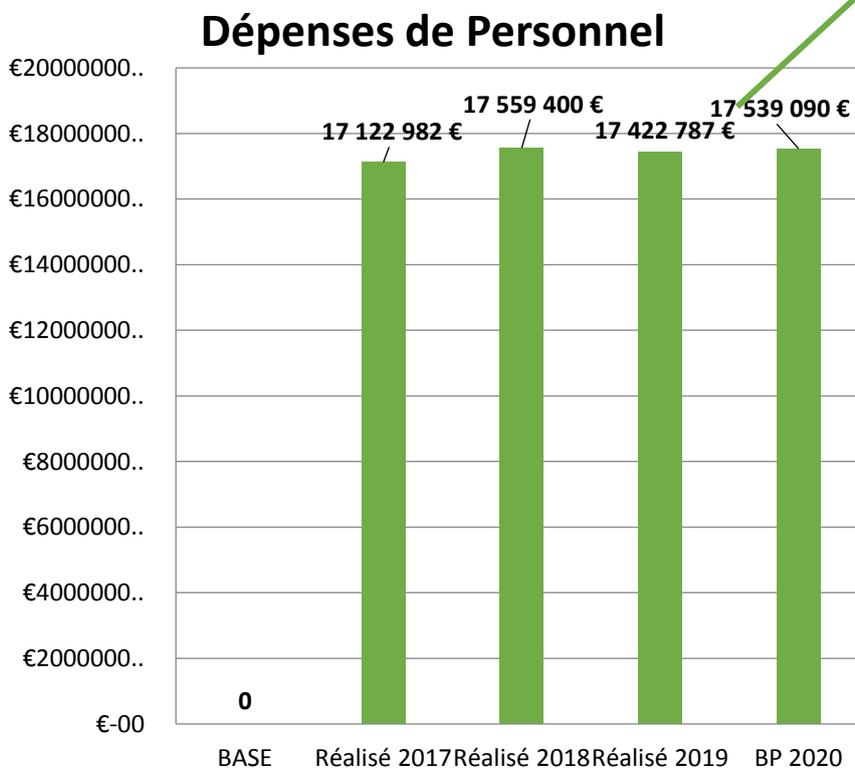
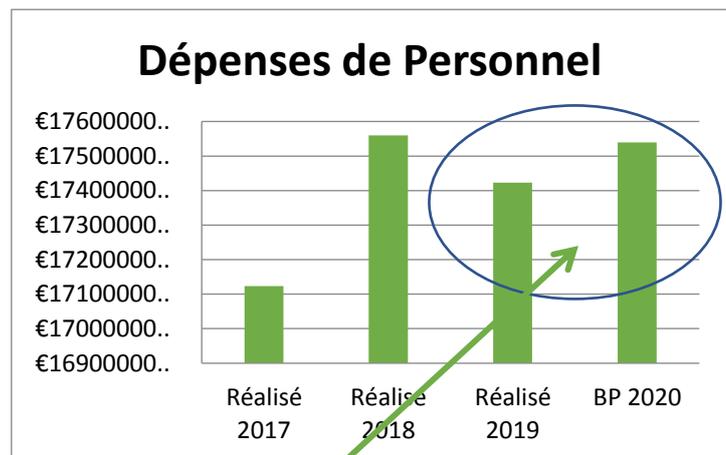
- Obligation de travailler dans des conditions difficiles en devant contrôler financièrement des actes très exceptionnels, et un peu stressants pour qui engage sa responsabilité pécuniaire personnelle ;
- La situation de crise sanitaire engendrée par l'épidémie de COVID 19 constitue une circonstance de force majeure. Ainsi les Comptables Publics qui, pour mettre en œuvre les mesures rendues nécessaires par la crise, commettraient éventuellement des manquements à la réglementation, verraient leur responsabilité dérogée.

**5) Evolution des Ressources Humaines**

En déclinaison des nouveaux principes énoncés par la loi NOTRe et traduits dans l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et selon le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du Rapport d'Orientation Budgétaire, ce dernier contient une présentation de l'évolution des effectifs ainsi que des crédits afférents.

## **5.1 – EVOLUTION DES DEPENSES DE PERSONNEL (Chapitre 012)**

### 5.1.1 Evolution des Dépenses



► **Les dépenses de personnel vont évoluer de 0,66% d**

- La poursuite de l'accord PPCR (parcours professionnel des carrières et des rémunérations).
- Le glissement vieillesse technicité (GVT) du personnel municipal.
- Toutefois ces dépenses sont minorées entre autres par le remboursement des mises à disposition d'agents auprès de la CCPRO, mais également par le remboursement des salaires du service funéraire, pour un montant total de 535 200 euros.

Pour 2020, les effectifs devraient rester stables.

5-1-2 Traitement indiciaire et régime indemnitaire

<b>LIBELLE</b>	<b>CA 2018</b>	<b>CA 2019</b>	<b>BP 2020</b>
<b>REMUNERATION PRINCIPALE TITULAIRES</b>	7 482 586,00 €	7 778 313,82 €	7 877 300,00 €
<b>AUTRES INDEMNITES TITULAIRES</b>	1 739 203,00 €	1 785 846,66 €	1 852 650,00 €
<b>REMUNERATION CONTRACTUELS</b>	2 969 694,00 €	2 622 239,04 €	2 536 700,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>12 191 483,00 €</b>	<b>12 186 399,52 €</b>	<b>12 266 650,00 €</b>

**En 2019**

- 23 de nos agents contractuels ont bénéficié d'une mise en stage, ce qui explique l'augmentation de la rémunération des titulaires et la baisse significative de la rémunération des contractuels par rapport à 2018.

**En 2020**

- Des mises en stage sont prévues. En effet, les assiettes de cotisations sont moins élevées chez les personnels titulaires. Les contractuels coûtent donc plus chers.

### 5-1-3 NBI (Nouvelle Bonification Indiciaire)

La NBI, *nouvelle bonification indiciaire*, sert à rémunérer les emplois comportant une responsabilité ou une technicité particulière et se traduit par l'attribution de points d'indices majorés.

Elle a été instituée, suite au protocole d'accord conclu le 9 février 1990, sur la rénovation de la grille des classifications et des rémunérations des trois fonctions publiques, par la loi n° 91-73 du 18 janvier 1991 modifiée.

NBI 2018	NBI 2019
118 444,00 €	115 641,08 €

Nombre d'agents concernés par le versement de la NBI : 162

### 5-1-4 Les heures supplémentaires indemnisées

HS 2018	HS 2019
10 840 h	10 111 h

Un léger effort sur les heures supplémentaires est observé par rapport à 2018.

Un comité technique sur le temps de travail est en cours afin de faire diminuer significativement le nombre d'heures supplémentaires, mais les circonstances exceptionnelles de 2020 liées au COVID 19, risquent d'avoir un gros impact sur les résultats 2020.

### 5-1-5 Les avantages en nature

	2018	2019
<b>Véhicules</b>	2 agents	2 agents
<b>Logement</b>	1 agent	1 agent

## **5-2 LA STRUCTURE DES EFFECTIFS**

### **5-2-1 Evolution des emplois agents titulaires et contractuels**

	<b>EFFECTIFS POURVUS</b>			
	<b>A</b>	<b>B</b>	<b>C</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Au 31/12/2017</b>	14	69	388	<b>471</b>
<b>Au 31/12/2018</b>	16	65	389	<b>470</b>
<b>Au 31/12/2019</b>	18	64	387	<b>469</b>
<b>Evolution 2017/2018</b>				-0,21%
<b>Evolution 2018/2019</b>				-0,21%

### **Arrivées et départs 2019**

	<b>ARRIVEES</b>	<b>DEPARTS</b>
<b>Fonctionnaires</b>	5	20
<b>Contractuels</b>	36	23
<b>TOTAL</b>	<b>41</b>	<b>43</b>
<b>Taux de turn over titulaires</b>	3,57%	
<b>Taux de turn over contractuels</b>	23,41%	

**En 2019, on totalise :**

- 20 départs liés principalement à des départs en retraite et mutations de fonctionnaires contre 4 recrutements par mutation et 1 réintégration.

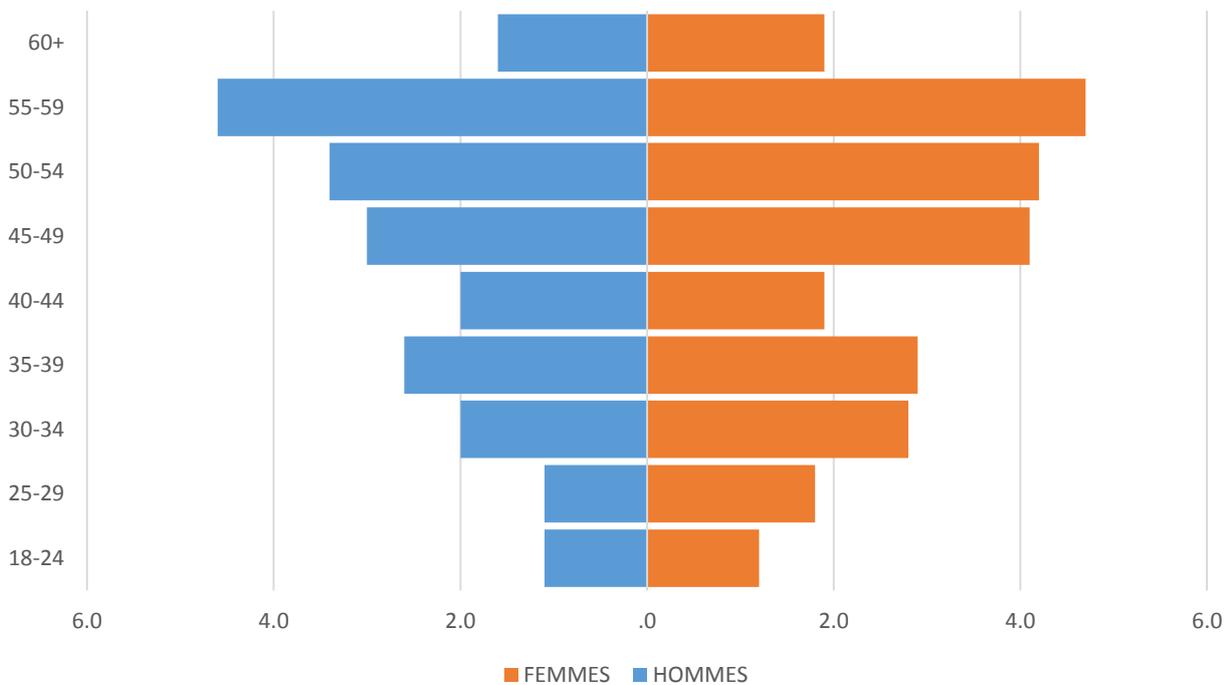
- 23 départs chez les contractuels contre 36 recrutements en vigueur en France, lié au COVID 19 ne permet pas de confirmer l'embauche de contractuels et de saisonniers pour les mois à venir.

### 5-2-2 Le temps de travail

Les services de la Ville fonctionnent sur une base de 36 heure hebdomadaire, soit pour un temps complet 1607 heures avec 6 jours de **R**éduction du **T**emps de **T**ravail (RTT) dont un jour à poser obligatoirement le lundi de la Pentecôte.

### 5-2-3 L'âge des agents

Pyramide des âges au 31 décembre 2019



- La pyramide démontre que la population est vieillissante avec un âge moyen au sein de la collectivité de 46 ans.
- Près de 100 agents sont compris dans la tranche 55-59 ans.

### 5-3 EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

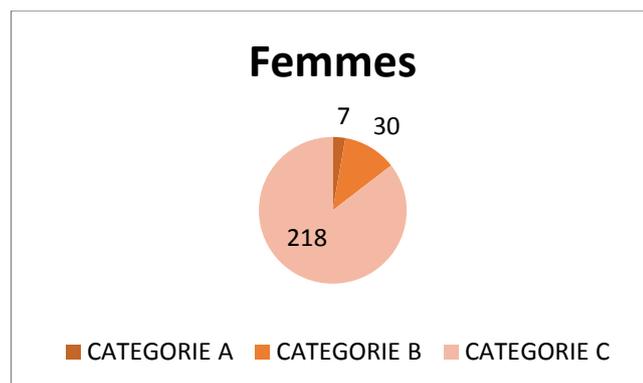
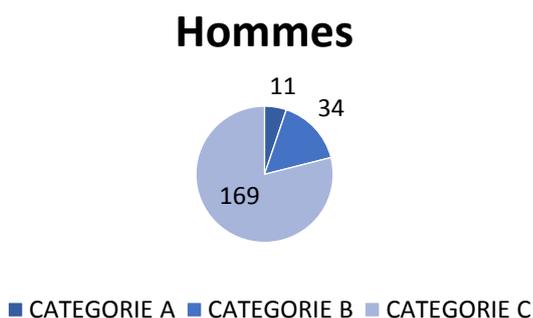
Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et conformément à la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, les conseils municipaux des communes de plus de 20 000 habitants doivent examiner, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes précise un décret publié au JO du 28 juin 2015.

### 5-3-1 Etat des lieux de la parité

#### Répartition des effectifs par catégorie hiérarchique

Titulaires	CATEGORIE			TOTAL	Pourcentage
	A	B	C		
Hommes	11	34	169	214	45,63%
Femmes	7	30	218	255	54,37%
<b>TOTAL</b>	<b>18</b>	<b>64</b>	<b>387</b>	<b>469</b>	

#### Répartition des effectifs par genre et catégorie d'emploi

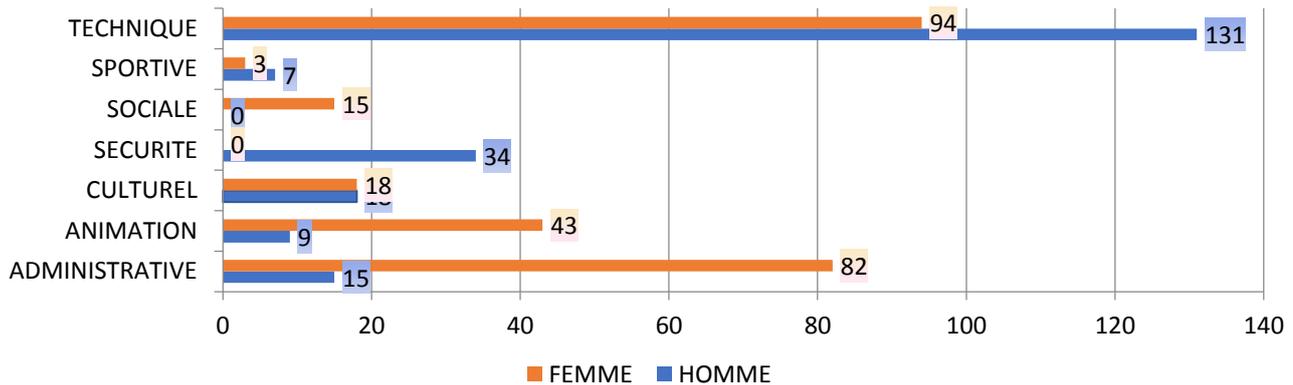


La répartition n'inclut pas les agents n'occupant pas d'emplois permanents (saisonniers).

Dans les catégories A et B, la répartition homme / femme est sensiblement équilibrée.

Les femmes sont plus nombreuses en catégorie C. On les retrouve principalement dans les secteurs restauration scolaire, animation et les filières administratives et sociales.

## Répartition par genre selon la filière



La fonction publique à Orange, n'échappe pas aux représentations classiques des métiers, comprenant des « îlots » masculins en filières techniques et sécurité, et des « bastions » féminins en filière sociale et administrative.

### Le temps de travail

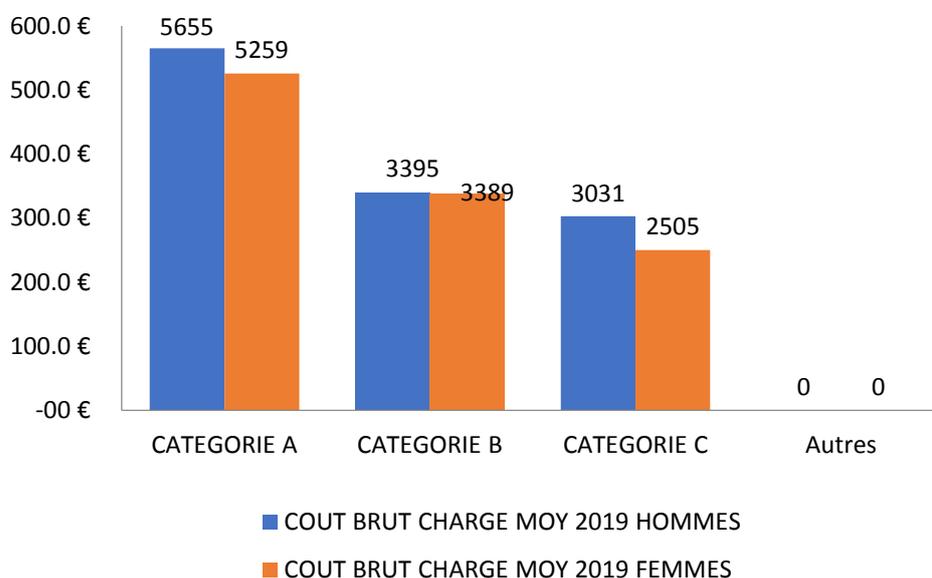
	HOMMES	FEMMES
<b>TEMPS COMPLET</b>	97,20%	67,45%
<b>TEMPS PARTIEL</b>	2,80%	32,55%

89 agents bénéficient d'un temps partiel dont seulement 6 hommes.

On peut supposer que cette forte part des femmes travaillant à temps partiel tient au fait qu'elles attachent de l'importance à leur vie familiale et souhaite préserver leur qualité de vie.

## Coût salarial

### Coût brut chargé moyen 2019 par catégorie et genre



### **Le salaire brut moyen des femmes est inférieur au salaire moyen brut des hommes**

On constate :

Pour la catégorie C, les hommes perçoivent 21% de plus que les femmes (+526€).

Pour la catégorie B, les femmes perçoivent sensiblement la même rémunération que les hommes.

Pour la catégorie A que les hommes perçoivent 7.52% de plus que les femmes (+396 €).

## Santé au travail 2019

	NOMBRE D'AGENTS		NOMBRE DE JOURS	
	HOMME	FEMME	HOMME	FEMME
<b>Maladie Ordinaire</b>	60	109	1285	1882,5
<b>Longue Maladie</b>	8	5	1680	1644
<b>Accidents du travail</b>	12	11	512,5	555,5
<b>Maladie Professionnelle</b>	2	0	45	0

On constate que l'inégalité homme – femme s'observe également dans les maladies professionnelles.

## Actions menées par la commune d'Orange et axes d'amélioration

Depuis 2019, la commune d'Orange s'est engagée dans un schéma de mutualisation des services entre la ville, la CCPRO et le CCAS.

- 1- Augmentation des mises à disposition ascendantes de personnels.
- 2- Mise en place de 2 sous-comités de direction : Ressources et opérationnels mutualisés.
- 3- Mise en place de divers comités techniques dans le but d'harmoniser les procédures entre les trois établissements.

## 2020, accélération de la mutualisation en rapprochant les services ressources ville et intercommunalité

<b>MUTUALISATION ASCENDANTE</b>				
<b>MISE A DISPOSITION DES PERSONNELS VILLE VERS LA CCPRO</b>				
			<b>2019</b>	<b>2020</b>
<b>Direction générale</b>	A - Attaché principal	Directeur des services	50%	50%
<b>Services mutualisés</b>	A - Attaché principal	Directeur des moyens généraux	40%	30%
<b>Direction des Ressources Humaines</b>	A - Directeur	Directeur des Ressources Humaines	40%	40%
<b>Contrôle de gestion</b>	A - Ingénieur	Directeur du contrôle de gestion	40%	40%
<b>Bâtiment</b>	A - Ingénieur	Ingénierie et projets communautaires	20%	20%
<b>Habitat et Aménagement</b>	A - Ingénieur	Directrice de la planification territoriale	40%	40%
<b>Direction des Finances</b>	A - Attaché	Directeur des finances	45	45%
<b>DRH - Santé au travail</b>	B - Rédacteur principal 1ère classe	Chargée de la Santé au travail	20%	20%
<b>Services mutualisés</b>	B - Technicien	Directeur du Parc Auto	30%	30%

<b>Direction des Finances</b>	B - Rédacteur principal 1ère classe	Directrice adjointe du Directeur		
<b>Routes &amp; Réseaux</b>	B - Technicien	Vérification du domaine public et des sinistres voies publiques, management des équipes voirie, relation avec les concessionnaires autorisations et permissions DT/DICT, vérification de l'entretien réseaux eau et assainissement	30%	30%
<b>Routes &amp; Réseaux</b>	B-Rédacteur	Assistance administrative relevant du domaine de la voirie, suivi des contentieux de voirie	30%	30%
<b>Prévention</b>	B - Technicien Ppal 1er cl	Conseiller de prévention	45%	45%
<b>Bâtiment</b>	B - Technicien	Référent intervention technique	Néant	20%
<b>Chargé du contrôle de gestion</b>	C - Adj Adm	Chargé du contrôle de gestion	40%	40%
<b>Direction des Ressources Humaines</b>	C - Adj Adm ppl	Gestionnaire carrière paie	40%	40%
<b>Proximité</b>	C- Adj Adm ppl 2 c	Coordinatrice Pôle Proximité	50%	50%
<b>Services mutualisés</b>	C - Adj Adm ppl 2 c	Assistante du DPO	45%	45%
<b>Direction des Finances</b>	C - Agent de maîtrise ppl	Assistant administratif et financier en qualité de Régisseur de la Taxe de Séjour	40%	40%
<b>Direction générale</b>	C - Adjoint Adm	Assistant du directeur	Néant	50%
<b>Station-service</b>	C - Adj Adm ppl 1 c	Gestion administrative station-service	15%	15%
<b>Commande publique</b>	C - Adj Adm	Gestion administrative et financière de la commande publique	20%	30%
<b>Conseil</b>	C - Adj Adm ppl 2 c	Chargé de filmer le conseil communautaire	5%	5%
<b>Accueil/Courrier</b>	C - Adj Adm ppl 2 c	Chargée de la collecte du courrier et de son acheminement	2,50%	5%
<b>Accueil/Courrier</b>	C - Adj Adm cont	Directrice	Néant	30%
<b>Commande publique</b>	C - Adj Adm ppl 2 c	Gestion administrative des marchés publics	Néant	10%
<b>Accueil/Courrier</b>	C - Adj Adm	Chargé de l'accueil	Néant	20%
<b>Accueil/Courrier</b>	C - Adj Adm ppl 2 c	Chargé de l'accueil	Néant	20%
<b>Direction des Finances</b>	C - Adj Adm	Assistante administrative de gestion financière	100%	100%

**MUTUALISATION DESCEND**

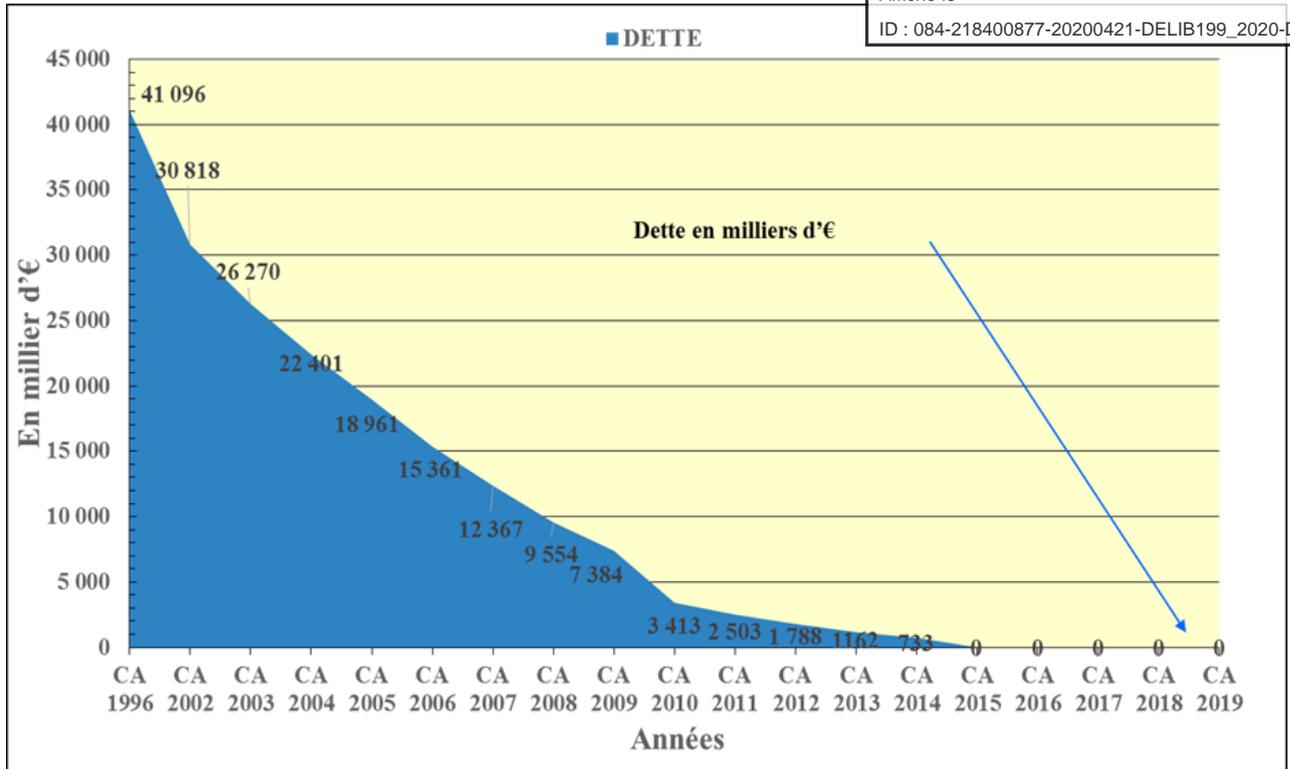
<b>MISE A DISPOSITION DES PERSONNELS CCPRO VERS LA COMMUNE D'ORANGE</b>				
			<b>2019</b>	<b>2020</b>
<b>Géomatique et données territoriales</b>	A - Ingénieur	Correspondant RIL/INSEE	5%	5%
<b>Direction de la Commande publique</b>	A - Attaché	Directrice des Marchés Publics	40%	45%
<b>Direction des Ressources Humaines</b>	B - Rédacteur	Directrice Adjointe Ressources Humaines	33%	40%
<b>Eaux/Assainissement pluvial</b>	B - Technicien	Technicien spécialisé pour le suivi du marché Hydrants, l'extension, la rénovation et l'entretien des hydrants de défense d'incendie	5%	5%
<b>Eaux/Assainissement pluvial</b>	C - Adj Adm ppl 1 c	Assistante de gestion administrative et financière pour assurer le suivi budgétaire de la compétence transport	20%	20%
<b>Eaux/Assainissement pluvial</b>	C - Agent de Maîtrise	Intervenant sur les dysfonctionnements des bornes amovibles sur la voie publique	5%	5%
<b>Gestion de la Commande publique</b>	C- Adj Adm ppl 2 c	Adjointe à la directrice des Marchés Publics	20%	30%

**6) La dette :**

Grâce à une gestion maîtrisée et pérenne, la municipalité n'a pas recours à l'emprunt en 2019. Le dernier emprunt a été remboursé début 2016 faisant d'Orange une des rares villes sans aucune dette tout en déployant des investissements conséquents.

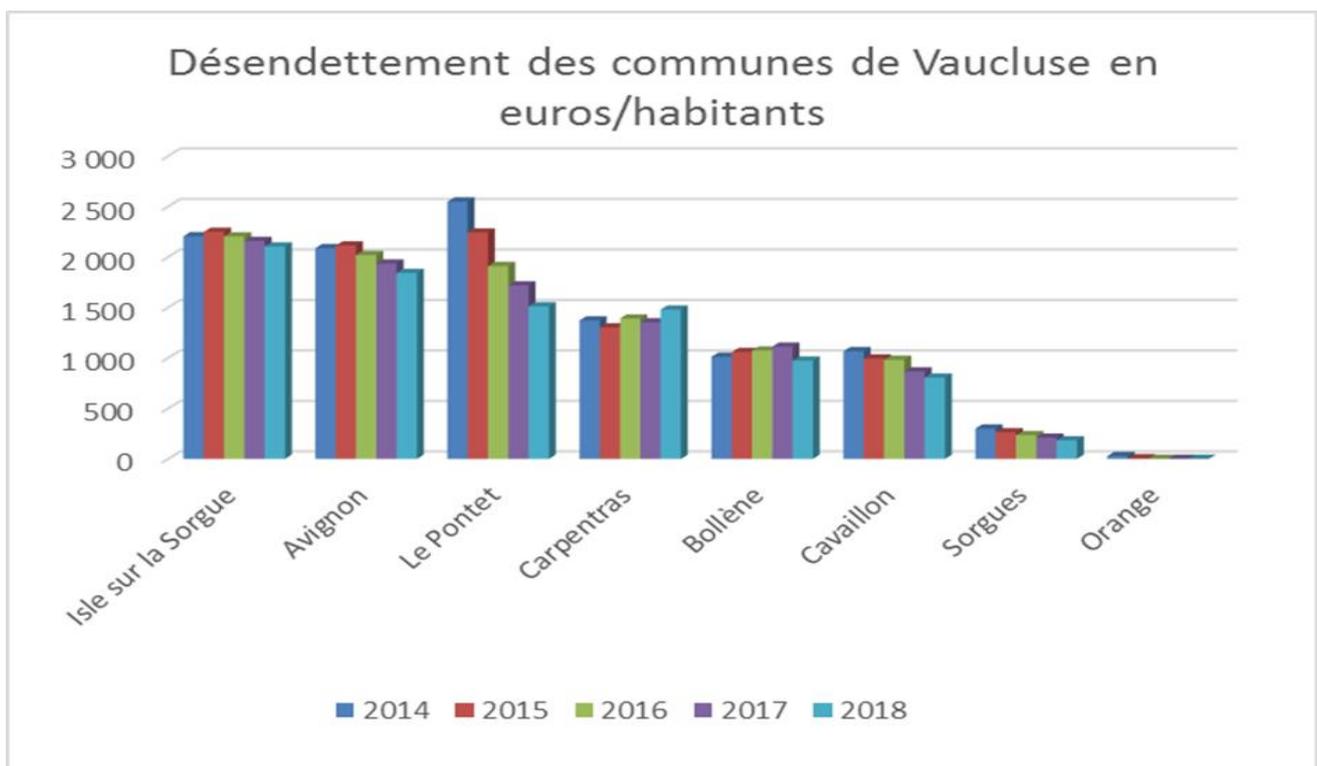
Néanmoins, après avoir considérablement réduit son excédent, un ou plusieurs emprunts sont envisageables afin de permettre le financement d'une partie du Plan Pluriannuel d'Investissement et de profiter des taux bas actuels.

Le graphique ci-dessous retrace le spectaculaire désendettement de la ville d'Orange en 20 ans. Elle n'a pas attendu les directives de l'Etat pour se désendetter.



Le graphique ci-dessous compare le niveau de désendettement de quelques communes sur les 5 dernières années. Globalement les communes ont amorcé un léger désendettement excepté Carpentras qui a eu recours à plus d'emprunt afin de financer des dépenses d'équipements supplémentaires.

Orange est le bon élève avec sa dette nulle par habitant. Chaque Orangeois qui naît depuis 2017, naît sans dette.



## Les engagements pluriannuels d'Investissement

### A) Les Autorisations de Programme (AP) / Crédits de Paiement (CP) :

Les AP/CP sont une mise en application concrète sur les plans techniques et financiers de certains investissements prévus au P.P.I.

Pour ne pas avoir à voter chaque année des crédits concernant un investissement pluriannuel, il convient de voter au départ, le nombre d'années d'exécution et l'enveloppe globale du projet (AP), tout en votant conjointement les crédits de paiements (CP) annuels, répartis sur le nombre d'années du projet.

Dans un souci de transparence, il a été décidé de présenter une délibération annuelle fixant la nouvelle répartition des Crédits de Paiement sur les années restantes, plutôt que de procéder à des reports beaucoup moins lisibles.

#### Le tableau ci-dessous fait apparaître l'état d'avancement de nos AP/CP :

Sur les trois AP/CP en cours d'instruction, une seule est en cours de réalisation alors que les deux autres en sont au stade des études.

Suivi des AP/CP en cours de réalisation						
Dénomination de l'AP/CP	Durée prévisible	Montant AP voté	Réalisé au 31/12/2019	Budgétisé 2020	Reliquat	Recettes attendues
Consolidation du théâtre antique	9 ans	7 675 647,55 €	3 511 518,14 €	1 324 109,90 €	2 840 019,51 €	2 864 443,96 €
Mise en sécurité et en valeur de la colline Saint-Eutrope	10 ans	8 355 749,46 €	24 000,00 €	1 247 847,49 €	7 083 901,97 €	3 336 292,33 €
Mise en place d'un parcours patrimonial	10 ans	10 803 579,03 €	0,00 €	2 646 989,26 €	8 156 589,77 €	2 191 200,00 €

## B) Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)

Le PPI a pour but de donner une directive quant aux travaux à prévoir sur une période de plusieurs années. Il permet, notamment, d'apporter une réflexion globale sur les travaux à venir et de procéder à une priorisation. Il permet encore de s'inquiéter du financement desdits travaux, dont les éventuels recours à l'emprunt.

Notre PPI est en profonde réflexion et il s'alignera sur le prochain mandat électoral de 2020 à 2025.

	Dépenses	Recettes	dont subventions	dont autofinancement	dont emprunts
CONSOLIDATION DU THEATRE ANTIQUE	7 675 647,55 €	7 675 647,55 €	2 864 443,96 €	4 811 203,59 €	0,00 €
MISE EN SECURITE ET MISE EN VALEUR DE LA COLLINE SAINT	8 355 749,46 €	8 355 749,46 €	3 336 289,33 €	5 019 460,13 €	0,00 €
MISE EN PLACE D'UN PARCOURS PATRIMONIAL	10 803 579,03 €	10 803 579,03 €	2 191 200,00 €	8 612 379,03 €	0,00 €
CONSTRUCTION D'UN MUSEE	28 000 000,00 €	28 000 000,00 €	Le plan de financement sera étudié lorsque nécessaire		
DEVIATION ROUTIERE ORANGE	7 500 000,00 €	7 500 000,00 €	Le plan de financement sera étudié lorsque nécessaire		
AMENAGEMENT PLAINE SPORTIVE LE GRENOUILLET	3 575 100,00 €	3 575 100,00 €	Le plan de financement sera étudié lorsque nécessaire		
REHABILITATION DU HALL DES EXPOSITIONS	10 798 440,00 €	10 798 440,00 €	Le plan de financement sera étudié lorsque nécessaire		
CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE AU COUDOULET	7 000 000,00 €	7 000 000,00 €	Le plan de financement sera étudié lorsque nécessaire		
<b>TOTAL PPI</b>	<b>83 708 516,04 €</b>	<b>83 708 516,04 €</b>			

## 7) Les grandes orientations budgétaires 2020 à 2025

### A) En fonctionnement :

Après une forte chute des dépenses de fonctionnement entre 2018 et 2019 (notamment due à la baisse des charges à caractère général - 15%), une attention toute particulière sera portée afin de les contenir dans ce même ordre budgétaire. Les économies potentielles seront pistées et mises en application dès que possible.

Parallèlement, un travail sera entrepris pour augmenter l'excédent de fonctionnement permettant de pouvoir dégager de nouvelles marges de manœuvres en investissement.

L'effort constant sur les recettes de fonctionnement continuera afin d'optimiser ce poste pour lequel les Collectivités perdent petit à petit leur pouvoir décisionnel. La ligne de conduite est de ne pas ou peu augmenter les taxes ou contributions payées par les usagers, tout en recherchant de nouvelles pistes de recettes. De même, un travail sur l'équité fiscale sera entrepris au cours de ce mandat, afin de mettre les Orangeois sur un même pied d'égalité.

L'incertitude continue de peser sur les dotations de l'Etat, qui diminuent un peu plus chaque année, dont les 13 Md€ sur le remboursement de la dette de l'Etat qui sont maintenant pleinement handicapant pour notre Commune (- 42% de la DGF Orangeoise).

Malgré tout, notre DSUCS devrait progresser cette année, signe de la « pauvreté » de notre commune (en effet la DUSCS n'est versée qu'aux deux premiers tiers des Communes de plus de 10 000 habitants remplissant des critères d'éligibilités basés selon un indice synthétique de charges et de ressources constitué :

- Pour 30% du rapport entre le potentiel financier moyen par habitant des communes de 10 000 habitants et plus, et le potentiel financier par habitant de la commune ;
- Pour 15% du rapport entre la part des logements sociaux de la commune dans son parc total de logements et la part des logements sociaux dans le parc total de logements des communes de 10 000 habitants et plus ;

- Pour 30% du rapport entre la proportion par logement des prestations logement dans la commune et la proportion de personnes couvertes par ces mêmes prestations dans les communes de 10 000 habitants et plus ;
- Pour 25% du rapport entre le revenu moyen des habitants des communes de 10 000 habitants et plus et le revenu moyen des habitants de la commune.
- Pour information, la section de Fonctionnement devrait s'équilibrer à hauteur de 39,86 M€. Les dépenses de personnels resteront stables sur une masse budgétaire d'environ 17,71 M€. Les dépenses à caractère général sont en cours d'élaboration, elles devraient avoisiner les 7,23 M€.

## B) En investissement :

- Après l'effort conséquent de 2019 sur les dépenses d'équipements pour 27 M€ dont 0,965 M€ de restes à réaliser en recettes et 5,328 M€ en dépenses, les prochaines années devraient être plus homogènes notamment grâce à la mise en œuvre d'un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) couvrant la mandature en cours.

La section d'investissement s'équilibrera vraisemblablement autour de 27.86 M€ (dont 21,02 M€ de dépenses d'équipement nouvelles), démontrant ainsi la volonté de la ville d'Orange d'investir pour le bien-être de ses concitoyens.

## 8) Zoom sur les budgets annexes

Distincts du Budget Principal proprement dit, ils sont votés individuellement par l'assemblée délibérante. Établis pour certains services locaux spécialisés (Transports, Funéraire, etc...), ils doivent s'équilibrer par leurs Recettes propres. Ces budgets annexes permettent d'établir le coût réel d'un service et de déterminer avec précision le prix à payer par ses seuls utilisateurs, pour équilibrer les comptes.

L'année 2019 aura été marquée par la perte des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement, qui ont été transférés à la Communauté de Communes du Pays Réuni d'Orange, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Quatre budgets annexes restent en activité :

### - Budget annexe des Pompes Funèbres :

Le fait majeur de cette année 2019 est le début des travaux de réaménagement du centre funéraire et l'achat d'un véhicule de transport funéraire (565 000€).

2020 verra la poursuite des travaux de réaménagement et d'équipement, plus l'achat d'un véhicule utilitaire (pour environ 200 000€).

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 BUDGET POMPES FUNEBRES

POMPES FUNEBRES	INVESTISSEMENT		EXPLOITATION		TOTAL DEUX SECTIONS	
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS
OPÉRATIONS DE L'EXERCICE 2019	108 312,39 €	323 505,28 €	683 167,31 €	724 629,07 €	791 479,70 €	1 048 134,35 €
RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2019	/	215 192,89 €	/	41 461,76 €	/	256 654,65 €
RÉSULTATS REPORTÉS 2018	/	580 495,59 €	/	411 130,19 €	/	991 625,78 €
RÉSULTATS CLÔTURE DÉFINITIFS 2019	/	795 688,48 €	/	452 591,95 €	/	1 248 280,43 €

REPRISE ET AFFECTATION DES RESULTATS

POMPES FUNEBRES	INVESTISSEMENT		EXPLOITATION	
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS
REPRISE DES RÉSULTATS 2019	/	795 688,48 €	/	452 591,95 €
RESTES A RÉALISER 2019	305 427,27 €	0,00 €		
TOTAL REPRISES + RAR	/	490 261,21 €	/	452 591,95 €
BESOIN DE FINANCEMENT		0,00 €		
AFFECTATION (R1068 /R002/D002)		0,00 €	/	452 591,95 €
TOTAL DES SECTIONS APRES AFFECTATION	/	490 261,21 €	/	452 591,95 €

- **Budget annexe du Crématorium :**

Après avoir terminé la mise en conformité des évacuateurs de fumées de ces quatre fours, l'année 2019 s'est caractérisée par l'acquisition d'un pulvérisateur ultra rapide (broyeur four) ainsi que d'un équipement sur un columbarium de 4 colonnes (pour 28 000 €).

Le budget investissement 2020 sera consacré aux nouveaux aménagements tant intérieurs, qu'extérieurs (à hauteur de 850 000€).

**COMPTE ADMINISTRATIF 2019 BUDGET CREMATORIUM**

CREMATORIUM	INVESTISSEMENT		EXPLOITATION		TOTAL DEUX SECTIONS	
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS
OPÉRATIONS DE L'EXERCICE 2019	52 378,96 €	435 329,55 €	610 980,30 €	755 483,63 €	663 359,26 €	1 190 813,18 €
RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2019	/	382 950,59 €	/	144 503,33 €	/	527 453,92 €
RÉSULTATS REPORTÉS 2018	/	434 859,12 €	/	500 000,00 €	/	934 859,12 €
RÉSULTATS CLÔTURE DÉFINITIFS 2019	/	817 809,71 €	/	644 503,33 €	/	1 462 313,04 €

**REPRISE ET AFFECTATION DES RESULTATS**

CREMATORIUM	INVESTISSEMENT		EXPLOITATION	
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS
REPRISE DES RÉSULTATS 2019	/	817 809,71 €	/	644 503,33 €
RESTES A RÉALISER 2019	1 278,00 €	0,00 €		
TOTAL REPRISES + RAR	/	816 531,71 €	/	644 503,33 €
BESOIN DE FINANCEMENT		0,00 €		
AFFECTATION (R1068 /R002/D002)		0,00 €		0,00 €
TOTAL DES SECTIONS APRES AFFECTATION		816 531,71 €	0,00 €	644 503,33 €

- **Budget annexe Transport :**

Ce budget annexe reste dynamique notamment par les travaux entrepris sur les arrêts bus mis aux normes des personnes à mobilité réduite (99 000 €) et l'acquisition de 3 nouveaux modèles de bus moins polluants pour 476 000 €.

L'année 2020 restera dans cette dynamique avec pas moins de 1 093 100 € budgétisés pour l'achat de 2 nouveaux bus urbains et 4 navettes électriques.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2019 BUDGET TRANSPORT ORANGE**

TRANSPORT ORANGE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL DEUX SECTIONS	
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS
OPÉRATIONS DE L'EXERCICE 2019	575 307,49 €	1 519 669,38 €	1 488 307,11 €	1 793 247,96 €	2 063 614,60 €	3 312 917,34 €
RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2019	/	944 361,89 €	/	304 940,85 €	/	1 249 302,74 €
RÉSULTATS REPORTÉS 2018	158 308,42 €	/	/	1 746 907,84 €	/	1 588 599,42 €
RÉSULTATS CLÔTURE DÉFINITIFS 2019	/	786 053,47 €	/	2 051 848,69 €	/	2 837 902,16 €

**REPRISE ET AFFECTATION DES RESULTATS**

TRANSPORT ORANGE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS
REPRISE DES RÉSULTATS 2019	/	786 053,47 €	/	2 051 848,69 €
RESTES A RÉALISER 2019	922 005,93 €	0,00 €		
TOTAL REPRISES + RAR	135 952,46 €	/	/	2 051 848,69 €
BESOIN DE FINANCEMENT		135 952,46 €		
AFFECTATION (R1068 /R002/D002)		700 000,00 €	/	1 351 848,69 €
TOTAL DES SECTIONS APRES AFFECTATION	0,00 €	564 047,54 €	/	1 351 848,69 €

- **Budget annexe Parking Souterrain :**

Ce budget annexe est composé de la seule section d'exploitation. Ces principales recettes proviennent du montant dont s'acquittent les usagers pour l'utiliser alors que les principales dépenses sont liées à l'entretien de ce parking. 2020 continuera sur la même courbe.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2019 BUDGET PARKING SOUTERRAIN DU THEATRE ANTIQUE**

PARKING	INVESTISSEMENT		EXPLOITATION		TOTAL DEUX SECTIONS	
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS
OPÉRATIONS DE L'EXERCICE 2019			34 599,49 €	53 590,57 €	34 599,49 €	53 590,57 €
RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2019			/	18 991,08 €	/	18 991,08 €
RÉSULTATS REPORTÉS 2018			/	40 976,82 €	/	40 976,82 €
RÉSULTATS CLÔTURE DÉFINITIFS 2019			/	59 967,90 €	/	59 967,90 €

**REPRISE ET AFFECTATION DES RESULTATS**

PARKING	INVESTISSEMENT		EXPLOITATION	
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS
REPRISE DES RÉSULTATS 2019			/	59 967,90 €
RESTES A RÉALISER 2019				
TOTAL REPRISES + RAR			/	59 967,90 €
BESOIN DE FINANCEMENT				
AFFECTATION (R1068 /R002/D002)			/	59 967,90 €
TOTAL DE LA SECTION APRES AFFECTATION			/	59 967,90 €

## 9) Conclusion

L'année 2019 a été une année pleinement réussie sur le plan financier, budgétaire et comptable.

La section de fonctionnement a retrouvé son équilibre dégageant même un excédent « théorique » de 1,07 M€ (en retranchant les dépenses liées aux transferts de l'eau et de l'assainissement). Cela provient du travail effectué par les services sur le chapitre 011 (charges à caractère général) et sur le maintien du chapitre 012 (dépenses de personnel). Les recettes ont ainsi pu être stabilisées concourant ainsi à l'équilibre de cette section.

La section d'investissement s'est particulièrement distinguée avec un taux de réalisation d'investissement très important. Nous pouvons, en effet, constater 12,4 M€ réalisés au titre des dépenses d'équipements contre une moyenne de 8,6 M€ au cours des quatre derniers exercices, auxquels nous pouvons rajouter 5,32 M€ supplémentaires au titre des Reste à Réaliser. Les recettes sont en fortes progression grâce au transfert effectué de la section de fonctionnement (12 M€) visant à budgétiser les dépenses d'équipements programmées en 2019. Néanmoins, si l'on neutralise ce transfert, on constate un maintien des recettes « propres » d'investissement.

Cet investissement important a comme effet de voir notre excédent cumulé passer de 19,70 M€ en 2018 à 12,72 M€ en 2019.

Malheureusement, l'année 2020 ne pourra être de la même importance budgétaire du fait de la pandémie mondiale en cours qui ralentit fortement voire paralyse l'économie des pays au fur et à mesure qu'elle les touche. Certains économistes voient un effondrement des économies telles qu'on les connaît ainsi que la « ruine » de certains pays déjà durement touchés par une économie moribonde. Les mesures de confinement et la mise en chômage partiel de bons nombres de salariés n'est pas de nature à rassurer la population sur le devenir de bon nombre d'entre nous. Les mesures annoncées par l'Etat Français afin d'aider les plus démunis se compte en dizaines de milliards d'euros qu'il faudra bien financer d'une manière ou d'une autre. Cela sera un gros travail à entreprendre mais aujourd'hui, toutes nos craintes sont tournées vers le CORONAS virus et le moyen d'y échapper et de guérir ceux qui en sont atteints.

Tous ces éléments laissent à penser que notre budget 2020 sera en perte de dynamisme et que son taux de réalisation bien en deçà des années antérieures.